

COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ÉLUS DE L'AIN - 27 MAI 2015

Projet de loi MACRON

Réforme sur les méthodes de travail du Sénat

Comme je m'y étais engagé, j'ai le plaisir de vous faire part des dernières décisions prises par le Sénat sur deux textes votés récemment :

1 – Le projet de loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron

Au niveau commercial :

- enlever l'obligation d'une prescription médicale pour la délivrance de verres correcteurs,
- autoriser la collecte de denrées alimentaires invendues au sein des magasins de plus de 400m² au profit des associations d'aide alimentaire,
- rendre gratuit le transfert d'établissement bancaire.

Concernant le logement et l'ameublement :

- instaurer une mise en concurrence des syndicats de copropriété tous les trois ans,
- permettre aux ménages de prélever une fraction de leur Plan Épargne Logement pour l'achat de meubles.

En droit des Affaires :

- mettre en place un délai permettant aux salariés de présenter une offre de reprise en cas de cessation d'activité.

Pour le financement des entreprises :

- pouvoir majorer de 40% les sommes déduites au titre de l'amortissement des outils de production,
- encadrer les prêts interentreprises.

Concernant le repos dominical :

- établir un roulement du personnel et préciser les compensations prévues,
- autoriser jusqu'à douze dimanches d'ouverture par an des commerces de détail,
- permettre aux commerces de détail de biens culturels de déroger à cette règle en attribuant le repos par roulement.

Pour les étudiants salariés :

- accorder un « crédit congé formation » de 5 jours ouvrables par semestre.

Concernant Internet :

- introduire une mise en concurrence dans le secteur des moteurs de recherche,
- assurer une meilleure couverture des « zones blanches » de téléphonie mobile,
- porter à 20% la taxe sur la revente de fréquences d'émissions des éditeurs de radio et de télévision dans les 5 ans,
- créer un statut de « zone fibrée ».

Ce dernier amendement que j'ai déposé et défendu, vise à acter un statut de « zone fibrée », déclencheur de mesures d'accompagnement et d'accélération de la migration vers le réseau de la fibre. Le passage au très haut débit est un objectif de croissance, d'activité et d'égalité des chances pour tous les territoires.

Cette mesure a fait l'objet d'un avis de sagesse de la part du Gouvernement.

2 - La réforme sur les méthodes de travail du Sénat

Ce texte permet d'inscrire dans le Règlement :

- des plages horaires,
- des sanctions financières pour renforcer la présence des Sénateurs,
- une composition plus équilibrée des commissions,
- une réduction de la durée des interventions (2'30 au lieu de 5'),
- la suppression des questions cibles thématiques,
- la constitution des groupes politiques sous forme d'association,
- des sanctions disciplinaires en matière de conflits d'intérêts.